

Organisation commune des marchés (OMC) dans le secteur de la viande bovine

2001/0042(CNS) - 26/02/2001

Le Conseil a procédé à un débat préliminaire sur les propositions et orientations de la Commission visant le redressement du secteur de la viande bovine suite à la crise de l'ESB. Le Conseil a partagé l'analyse de la situation faite par la Commission. Plusieurs délégations ont toutefois estimé que les mesures proposées n'étaient pas de nature à faire face au problème. Selon elles, ces mesures ne sont pas suffisantes ni pour rétablir à moyen terme l'équilibre sur le marché de la viande bovine, ni sur le plan des aides aux producteurs. La proposition, estiment-elles, ne favorise pas de manière suffisante la qualité de la production. Le Conseil a pris note de propositions alternatives de certains États membres à cet égard. Plusieurs délégations n'ont pu soutenir la proposition de la Commission visant, pour le court terme, à introduire un régime spécial d'achat en remplacement de l'actuel régime de destruction. Certaines délégations estiment que la Commission, dans sa proposition, doit prévoir la possibilité d'évaluer la situation du marché dans les différents États membres. D'autres délégations préconisent la destruction comme la solution la plus appropriée. Quelques délégations estiment que la proposition devrait être soumise non pas au comité de gestion, mais au Conseil. Certaines délégations ont insisté sur l'opportunité d'une harmonisation des aides nationales par suite de la crise de l'ESB. Concernant les perspectives à plus long terme, le représentant de la Commission et plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité d'examiner les orientations futures de la politique agricole, y compris dans le secteur bovin. Pour plusieurs délégations, il est particulièrement important que la politique prenne en compte la compétitivité et le développement rural en mettant l'accent sur l'environnement, l'écologie et la qualité, et ce dans l'intérêt à long terme tant des producteurs que des consommateurs. D'autres États membres estiment que ces questions ne devraient pas être abordées au stade actuel. En conclusion de ses travaux, le Conseil a chargé le Comité spécial "Agriculture" d'approfondir l'analyse des propositions dont il a été saisi et de lui faire rapport en la matière lors de sa prochaine session du mois de mars.